

BAC 2022

CORRECTION DES ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ

Un pas de plus vers la territorialisation du diplôme et des statuts Les décharges de service pour correction doivent rester nationales Retrait du Bac Blanquer !

A lors que FO intervient depuis des semaines en direction du ministre pour que celui-ci accorde des décharges à tous les correcteurs des épreuves de spécialité, le ministère a transmis aux organisations syndicales, vendredi 29 avril, le projet de circulaire confiant aux proviseurs l'octroi de décharges de service aux correcteurs, dans la limite de 4 demi-journées.

Cette circulaire franchit un pas supplémentaire dans la territorialisation du baccalauréat. Avec cette circulaire, le bac est de moins en moins national et de plus en plus local. Les statuts sont bafoués et les correcteurs placés sous l'autorité pédagogique du chef d'établissement.

En effet, la décision de répartir ces autorisations d'absence est maintenant confiée au proviseur : au sein d'un même lycée, ces autorisations d'absences pour correction peuvent varier du simple au double, il est certain qu'il n'en sera de même d'un lycée à l'autre.

On aboutit à la situation où pour des épreuves censées être nationales et pour un diplôme censé être national, les correcteurs, fonctionnaires d'Etat, ne bénéficient plus des mêmes droits. Et les élèves ne bénéficieront pas de la même attention des correcteurs d'un lycée à l'autre en fonction du temps de correction qui leur sera accordé.

Tout cela prépare le transfert des programmes, des missions et du recrutement au niveau de l'établissement, dans la droite ligne du projet Macron pour atomiser l'École publique.

De plus, le manque d'enseignants est tel dans tout le pays que les correcteurs ne seront pas remplacés et que les élèves n'ayant pas cours, la pression sera accrue sur les collègues pour réduire leurs absences pour corrections de copies. Non seulement cette circulaire désorganisera un peu plus les lycées et les emplois du temps pendant trois semaines, mais elle met en danger la santé des correcteurs en les exposant aux pressions des élèves et des parents (puisque l'anonymat n'est plus garanti) et en programmant leur épuisement à la tâche.

Programmant le pire, le ministère précise bien que ces décharges de service pour corrections ne sont prévues que pour la session 2022. Si l'on tient compte de la logique réformatrice de l'actuel ministre et des annonces du président de la République réélu concernant la refonte des missions et du temps de travail des enseignants, on voit se profiler le « travailler plus » appliqué aux enseignants qui corrigeront les copies du baccalauréat et assureront les cours... en même temps.

Le SNFOLC n'accepte pas cette nouvelle régression des conditions de travail des enseignants et cette nouvelle dévalorisation du diplôme. Le SNFOLC défendra et protégera tous les collègues qui seraient exposés à quelque pression que ce soit.

Le SNFOLC rappelle que pour rétablir l'égalité de traitement pour tous les candidats et des conditions respectueuses de correction pour les correcteurs et pour les candidats, la solution existe. C'est le rétablissement du baccalauréat national, avec des épreuves terminales et anonymes. C'est l'exigence de milliers de personnels signataires de la pétition FO, SNES, CGT, Sud, etc. Le SNFOLC s'adresse aux syndicats signataires de cette pétition pour leur proposer d'intervenir en direction du ministre sur la base de cette revendication.

Le SNFOLC invite les collègues à se réunir et prendre position :

- ▶ pour le retrait de cette circulaire scandaleuse qui consacre l'inégalité de traitement des candidats et des correcteurs
- ▶ pour le rétablissement des dispositions nationales de corrections des épreuves du baccalauréat
- ▶ pour le rétablissement du baccalauréat national et de ses épreuves terminales et anonymes.

Le syndicat rappelle que sa fédération, la FNEC FP-FO, a déposé un préavis de grève du 25 avril au 26 juin pour couvrir toutes les initiatives des personnels et notamment le rétablissement du baccalauréat national et le retrait de la réforme du lycée et de Parcoursup.